

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21050 - 78ÈME ANNÉE

La présidente de la Région Réunion au Congrès des Régions de France

Huguette Bello : «croyons en notre capacité collective d'agir pour les intérêts propres de La Réunion et des Réunionnais»

La présidente de la Région Réunion, Huguette Bello, est intervenue le 15 septembre dernier lors de l'atelier outre-mer du Congrès des Régions de France. Elle a décliné le concept de « l'optimisation des potentialités constitutionnelles ». Il s'agit d'adapter le cadre afin que La Réunion puisse réaliser ses objectifs de souveraineté alimentaire, d'autonomie énergétique et de codéveloppement, source d'emplois et de diversification des sources d'approvisionnement de La Réunion.

Depuis la première décennie du 21^e siècle, nous sommes passés d'une logique d'uniformité, de moins en moins crédible, à l'ambition du « sur mesure », certes plus exigeant mais tellement plus en phase avec les attentes légitimes des citoyens vis-à-vis des politiques publiques.

En ce qui concerne la Réunion, cette déclinaison a un nom : c'est l'optimisation des potentialités constitutionnelles. Qu'il s'agisse de l'adaptation, ce vieux principe rénové et élargi, ou de l'expérimentation de droit commun dans sa toute nouvelle version, les marges de manœuvre existent encore.

« Partir de la valorisation de nos atouts »

Cette déclinaison a aussi un objectif : celui de lever les obstacles normatifs, qui du fait de leur inadéquation ou encore de leur carence, entravent les politiques de développement et découragent les initiatives.

Vous le voyez, on ne parle pas ici de changement statutaire qui, notons-le, est, assorti de solides garanties démocratiques, en premier lieu le vote des citoyens par voie référendaire. Il ne s'agit pas non plus de modifier l'architecture institutionnelle. Nous voulons ouvrir une nouvelle dynamique de développement à partir de la valorisation de nos atouts qui, vous le sa-



Huguette Bello lors du lancement de la concertation « La Nouvelle Économie » le 31 août dernier.

vez, sont nombreux. Et cette nouvelle approche est fédératrice.

Souveraineté alimentaire : « cadre normatif inadapté »

C'est dans cet esprit que la Région Réunion vient de lancer le projet de la « Nouvelle Économie » dans le cadre du schéma Régional de Développement de l'Économie, de l'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII).

Prenons par exemple l'objectif de souveraineté alimentaire qui fait l'unanimité. La Réunion produit déjà plus de 75 % des fruits et légumes frais consommés

localement. Mais on peut aller beaucoup plus loin, notamment dans la filière animale. Nos filières agricoles sont performantes. Mais en raison d'un cadre normatif inadapté, les productions agricoles ne peuvent pas bénéficier d'une protection phytosanitaire efficace en milieu tropical où pour le dire vite la nature ne s'arrête jamais. Ici preuve est faite dans les champs comme au Parlement que la transposition des normes et des procédures élaborées pour des climats tempérés ne suffira pas pour une agriculture performante et répondant aux besoins locaux.

« Déployer nos stratégies de codéveloppement régional »

Autre exemple qui concerne cette fois l'insertion de la Réunion dans son environnement géo-économique. Notre île est sur l'axe d'échanges Afrique-Asie qui est en forte expansion économique et en plein dynamisme démographique. L'Indo-Pacifique c'est 60 % de la richesse mondiale et la moitié de la population de la planète. Devons-nous, et pour quelles raisons, nous résigner à demeurer les spectateurs passifs de ce mouvement mondial qui se déroule à nos portes ? Le temps n'est-il pas venu de mobiliser mais aussi d'élaborer les règles et moyens juridiques nous permettant de déployer nos stratégies de codéveloppement régional ? Il y va de la création d'emplois particulièrement pour notre jeunesse, de la diversification de nos sources d'approvisionnement, du coût du fret, de l'empreinte carbone.

« Obtenir la capacité de conclure des accords commerciaux »

Autant de perspectives qui doivent nous donner le courage et la ténacité nécessaires pour plaider et obtenir la capacité de conclure des accords commerciaux avec des pays de notre voisinage, et aussi d'être pleinement associés aux accords conclus par l'Union européenne ou la France. Et pour celles et ceux qui, à ce stade, ne seraient pas encore tout à fait convaincus de cette évolution, je rappellerai seulement que plus de 98 % des prises dans notre bassin maritime sont le fait de flottes extérieures à notre île et que notre droit de regard est égal à zéro.

« L'adaptation des normes indispensable pour atteindre l'autonomie énergétique »

Le mandat que les Réunionnais nous ont confié lors des dernières régionales est clair : c'est de produire l'avenir. C'est créer les conditions pour bâtir notre développement durable. Cette responsabilité nous

oblige à une attention soutenue à l'égard de la question de l'énergie, cruciale à plus d'un titre. Notre ambition est claire et rencontre l'objectif de la France d'être à l'échelle mondiale le premier grand pays à sortir de la dépendance énergétique d'ici 2050. La Réunion souhaite être la première région neutre en carbone et autonome énergétiquement en 2035. Avec la mer, le soleil, le vent, le volcan, la biomasse et l'eau, la nature a généreusement doté la Réunion de potentialités considérables dans la marche vers les énergies renouvelables. Nous avons recensé les différentes filières à développer. Nous savons œuvrer pour mobiliser les moyens financiers correspondants. Les compétences sont disponibles grâce à une jeunesse de mieux en mieux formée. L'adaptation des normes et de la réglementation est indispensable pour atteindre l'autonomie énergétique.

Alors, au nom de quels dogmes, les normes juridiques seraient-elles destinées à rester intouchables ? Pour quelles raisons, à l'abri de quels prétextes, devrions-nous tourner le dos à la différenciation normative et contrarier notre grand objectif stratégique de l'autonomie énergétique ?

« Suppression de l'alinéa 5 » de l'article 73 de la Constitution

C'est pourquoi optimiser les potentialités de l'article 73 passe nécessairement à la Réunion par la suppression de l'alinéa 5 ; l'alinéa pa Kapab ; cet alinéa prohibitif qui nous empêche de fixer localement des règles normatives que notre développement exige. Tout le monde connaît les fantasmes et épouvantails qui ont été agités pour justifier cet alinéa et tromper les Réunionnais. Force est de constater qu'aucun des scénarios catastrophes annoncés ne s'est réalisé dans les Antilles ou en Guyane où l'article 73 s'applique pourtant in extenso.

La suppression de cet alinéa 5 ne résoudra pas d'un seul coup tous nos problèmes pas plus que n'importe quelle autre évolution. Mais, outre qu'elle permettrait d'ouvrir de nouvelles possibilités, elle serait d'une grande portée symbolique. Elle signifierait que nous faisons confiance en nous-mêmes, que nous croyons en notre capacité collective d'agir pour les intérêts propres de La Réunion et des Réunionnais. Dans la démarche pragmatique que nous préconisons, cet acquis se révélera une pièce maîtresse.

Éradiquer les espèces végétales envahissantes dans la rivière Saint-Denis

La CINOR et l'AAPPARN lancent l'éco-pâturage à Saint-Denis



Dans le cadre de la protection du milieu aquatique, La CINOR a décidé de subventionner l'A.A.P.P.M.A.R.N. (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Rivières du Nord) pour acheter et entretenir un cheptel de cabris, et rémunérer un berger qui s'en occupe.

L'A.A.P.P.M.A.R.N. devient ainsi un partenaire habituel de La CINOR sur les problématiques de rivières du territoire, puisque l'intercommunalité du Territoire Nord travaille également sur le programme des filets anti-pollution sur certaines rivières de notre territoire.

L'éco-pâturage est un mode d'entretien écologique des

berges de la rivière Saint-Denis. Le pâturage des cabris par zones délimitées permet d'éradiquer les espèces végétales envahissantes qui peuvent avoir des conséquences sur la biodiversité et le fonctionnement des milieux aquatiques. Les cannes fourragères, par exemple, envahissent la rivière Saint-Denis depuis un certain temps, et empêchent l'eau de s'écouler normalement jusqu'à la mer.

L'objectif de cette rencontre entre La CINOR et l'A.A.P.P.M.A.R.N. était de présenter le 19 septembre 2022 cette première expérience qui est, d'ors et déjà, bénéfique à plus d'un titre. L'éco-pâturage est de qualité, il permet, aussi, de mettre en lumière des déchets qui doivent être récupérés, et le cheptel a, déjà, augmenté avec une naissance.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Kan viktime i pass pou priviléjyé, épi priviléjyé konm viktime

Demoune néna in drol dabitide issi la Rényon, sé labitide tape dossi sak lé dann difikilté. Souvan défoi kan demoune i gingn in prime sé dsu zot la plipar d'tan, demoune i komanss tapé. Lé vré ké lo tan lé favorab pou tape dsu le moune an difikilté.

Shak rantré, l'alokasyon rantré éskolèr i pran dann jansiv é bande viktime noute malèz sossyal i aparé konm ki diré bande priviléjyé.

Sa lé vré galman pou demoune i touth lo RSA, pou sak i touth lalokasyon spésifik, talèr le moune i pèrsoi zalokasyon familial zot ossi i gingn toute kalité krétik é i di, san prèv la plipar d'tan, ké lo moune i apèl assisté néna tou lé droi, toute lo zavantaz é finalman sak i gingn bien zot vi i pass konm bande viktime la sossyété.

Dopi inn-dé zour kan la komanss anparl fé vnir bande prizonyé maoré issi shé nou, oila ké demoune la komanss anparl linvazyon La Rényon san frote lo zorèye in sèrtin l'éta k'la obliye konstrui bande prizon konm k'i fo, épi mète an plass in politik prévanssyon alé oir lété pa si difissil prévoir lo rézilta d'la politik améné

dann Mayotte. Banna zot ossi toudinkou i aparé konm in bande priviléjyé : bien lojé, bien nourri, bien okipé, ékipé an téléphone portab, ékipé pou rogarde la télé é toute sak i s'ansui.

Parl pi si in bato srilanké i ariv a akoste dann por. So kou issi toulmoune lé dakor pou tonb dsu zot a bra rakourssi. Sito di, sito fé, ala k'i drèss azot in kostar d'priviléjyé. San in bon l'informasyon dsu sak i éspass réèlman.

Antanssyon lé zami, la plipar d'tan i fo zamé prande lé shoz par lo pti boutte la lorgnette konmsa. Sak ni atak souvan dé foi la pa ditou bande priviléjyé, la plipar d'tan sé bande viktime lo sossyété impossib l'éta franssé la dress kabaré issi dann loséan indien.

Astèr si zot i panss demoune lé priviléjyé, mi panss i fodré bien konprande lé shoz pou komanssé.

A bon ékoutèr, salu.

Justin